

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Approbation de la convention encaissement entre l'Office de Tourisme Loire Forez et Loire Forez Agglomération

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu le procès-verbal du 11 juillet 2020 actant l'élection de Christophe BAZILE en tant que Président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°09 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégations au Président,
- Vu l'arrêté n°441/2020 donnant délégation à Madame Evelyne CHOUVIER, vice-présidente en charge de la culture
- Considérant l'intérêt d'organiser l'édition 2020-2021 des ComéNomades,
- Considérant la nécessité de signer une convention encaissement dans le cadre de l'organisation des ComéNomades édition 2020-2021,

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de signer une convention encaissement avec l'**office de tourisme Loire Forez**, sise 17, boulevard de la Préfecture 42600 Montbrison pour les ComéNomades édition 2020-2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20201109-2020DEC0676-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Article 3 : Cette décision sera portée à la connaissance de Monsieur le Trésorier de Montbrison.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 09/11/2020

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Par délégation du Président,
La Vice-présidente en charge de la culture,

Evelyne CHOUVIER

